

SERVICE TECHNIQUE

Votre demande doit impérativement être déposée **au minimum 10 jours ouvrés** (sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date de début des travaux ou **15 jours ouvrés** dans le cas d'une fermeture de rue.

Retour du formulaire à : servicegep@ville-granville.fr

Contact : Service Gestion de l'Espace Public 02 33 61 08 65

RAISON SOCIALE ① : _____

ADRESSE : _____

Numéro de SIRET : _____ Numéro de KBIS : _____

fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ **E.Mail** : _____

Sollicite l'établissement d'un arrêté d'occupation du domaine public ② :

1/ Localisation

N° et dénomination de la ou les voies : _____

2/ Période

Date de début : _____ : _____ : 20__ de _____ heure _____ mn à _____ heure _____ mn

Date de fin : _____ : _____ : 20__ de _____ heure _____ mn à _____ heure _____ mn

prolongation d'un arrêté temporaire ③ :

Référence dates arrêté initial : _____ Date de fin de prolongation _____ : _____ : 20__

3/ Modalités d'occupation (Toutes les mentions sont obligatoires) :

Nature des travaux : _____

Pour le compte de : _____

Installation des matériels et le cas échéant, des matériaux suivants ④ :

Echafaudage au sol (nombre de mètres linéaire) _____ ml

Cantonnement de chantier ou base de vie (surface en m²) : _____ m²

Benne (surface en m²) : _____ m²

Nacelle (surface en m²) : _____ m²

Engins de chantier (camions, mini-pelle, tracto-pelle, etc.) _____ m²

Grue à tour ⑤

Autre (Préciser en indiquant les dimensions et les surfaces) : _____

4/ Nature des prescriptions de l'arrêté

Stationnement interdit

Chaussée rétrécie

Circulation interdite

Autre (à préciser) _____

5/ Stationnement véhicule(s) de chantier Nombre : _____
 carte de stationnement annuel OUI NON
Si oui, numéro de la carte de stationnement _____

Signalisation temporaire :

- Mise en place par le service Voirie – Service facturé – Tarif en vigueur
 Mise en place par l'entreprise avec ses propres moyens (pas de prêt de matériel)

① Je demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur.

② Une personne qui occupe l'espace public sans autorisation encours les peines prévues à l'article L2132-1 du code de la propriété des personnes publiques.

③ En cas de prolongation des travaux, une nouvelle demande devra être formulée 5 jours avant la date de fin de l'arrêté initial, au Service Technique en Mairie. Le délai de cette demande figurera sur la décision vous autorisant à occuper le Domaine public (c'est-à-dire l'arrêté municipal). L'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée sur cette seule base.

④ Tous les matériels et matériaux qui seront déposés sur le domaine public doivent être mentionnés.

⑤ Transmission des fiches techniques de chaque grue en même temps que la demande.

Je m'engage à payer les droits et redevances d'occupation du domaine public fixés par délibération du conseil municipal.

J'atteste sur l'honneur les renseignements mentionnés ci-dessus et j'ai pris connaissance que je pourrais être contrôlé sur le chantier par les services de la ville.

NOM-PRENOM et qualité du signataire
Fait à Le : **Signature**

[Retour du formulaire à : servicegep@ville-granville.fr](mailto:servicegep@ville-granville.fr)

Après instruction de votre demande, l'autorisation vous sera délivrée par arrêté qui devra être affiché en permanence afin de faciliter les contrôles effectués par les services de la ville.

Ce formulaire ne vaut pas accord d'occupation du domaine public, seul l'arrêté signé a valeur d'autorisation.